



Apprentissage

Le versement de la taxe d'apprentissage

Fiche B19 / Mars 2018



Document CMA 31 | Création WG Communication | @bioliala.com |

Contacts

Service taxe d'apprentissage

- Toulouse

05 61 10 71 36

avergnes@cm-toulouse.fr

lisselli@cm-toulouse.fr

www.octaoccitanie.fr

Objectif

Un conseiller prend en charge l'ensemble des formalités de versement de votre taxe d'apprentissage dans le cadre de l'OCTA Inter-Consulaire Occitanie.

Bénéficiaire

Entreprise employant au moins un salarié et redevable de la taxe d'apprentissage.

Contenu de la prestation

Un conseiller vous propose une assistance pour le suivi et le traitement complet de votre dossier suite :

- à la déclaration en ligne effectuée par votre entreprise dans un espace sécurisé sur le site internet www.octaoccitanie.fr ;
- au bordereau papier complété par votre entreprise et retourné auprès de l'OCTAO.

Il s'assure du reversement des contributions d'Etat auprès des services fiscaux et du versement préférentiel aux établissements bénéficiaires dans les délais réglementaires.

Il vous remet les pièces justificatives du versement de la taxe.

Modalités pratiques

Par téléphone ou par mail.

Coût de la prestation

Prestation prise en charge par l'Inter-Consulaire Occitanie.

Ces prestations peuvent vous intéresser

B16 - Recruter un apprenti

B20 - La formation du chef d'entreprise, du conjoint, des salariés



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Haute-Garonne

Retrouvez l'intégralité de nos offres sur >>

www.creer-et-gerer-son-entreprise.fr